



Aller : [ACCUEIL](#) » [CHEVAL DE A À Z](#) » [SANTÉ](#)

12 NOV 2009

 [IMPRIMER](#)

La chiropratique aux JO de Londres

12 NOVEMBRE 2009

Pour la première fois, à l'occasion des prochains Jeux Olympiques, une plate forme de chiropratique sera à disposition des athlètes qui pourront bénéficier d'un accompagnement et de soins.

Bien que légalisée en France depuis le 4 mars 2002, la chiropratique, (et non plus chiropraxie ou chiropractie) est encore méconnue. Seuls 500 praticiens, déclarés « docteurs en chiropratique » à l'issue d'un cursus de six années, exercent actuellement en France. Cette « profession de santé naturelle » a pour objectif de corriger ou de prévenir les dysfonctionnements locomoteurs et les perturbations neurologiques et physiologiques qui en découlent, grâce à des « ajustements » (applications manuelles) essentiellement au niveau de la colonne vertébrale et des articulations. Un patient ne doit pas avoir mal, c'est une règle ! On pourrait penser que cette science contribue essentiellement à soulager le mal de dos, (3ème motif de consultation chez le généraliste) mais son action s'étend également aux syndromes douloureux du bassin, lombalgies, cervicalgies, hernies, sciatiques, ainsi qu'aux tendinites, synovites, entorses, vertiges, céphalées, de même qu'à la fatigue et au stress. Les soins ne sont actuellement pas pris en charge par la Sécurité Sociale. (coût 35 à 65 €). Pour avoir la liste des docteurs en chiropratique reconnus, il est vivement conseillé de s'adresser à l'Association Française de Chiropratique. www.chiropratique.org



Philippe Fleuriau, président de l'Association Française de Chiropratique, et Martine Coffre, porte parole // Photo : Béatrice Fletcher

Auteur: [Béatrice Fletcher](#)

 [Permalien](#)  [Partager](#)  [Imprimer](#)  [Lancer la discussion](#)